VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

RÉPONSE À VOTRE RÉPONSE DU 19/03

Par melyval Postée le 22/03/2021 14:16

Bonjour, Les soins en addictologie ont ceci de spécifique qu'ils ne peuvent produire de résultat sans que l'usager souhaite agir sur ses consommations et s'implique activement dans des changements dont il est l'acteur principal. Comme vous en faites le constat, aucun proche mais également aucun soignant, aucune formule d'accompagnement n'a le « pouvoir » de faire cesser une personne de consommer malgré elle. Les troubles neurologiques dont souffre votre conjoint contribuent peut-être malheureusement au fait qu'il ait du mal à se saisir de l'enjeu de l'arrêt de ses consommations, consommations qui, comme vous semblez le penser, nuisent probablement à ses fonctions cognitives. Vous nous demandez à nouveau quoi faire dans cette situation et précisez vos craintes quant à l'idée d'une séparation. Dans le contexte que vous nous décrivez, vous n'êtes en aucun cas légalement responsable des choix et des actes de votre conjoint, il ne pourrait juridiquement vous être reproché d'être complice de ses usages, ou de ne pas lui porter secours, sauf dans une situation d'extrême urgence, si la personne fait un malaise par exemple. Si vous décidiez de vous séparer et que vous ne puissiez vous mettre d'accord sur l'intérêt de votre petite fille, il faudrait alors saisir un juge aux affaires familiales pour statuer. Il existe dans les « Maisons du droit et de la justice » des permanences gratuites pour s'informer et prendre conseil auprès de juristes ou d'avocats avant d'engager des actions. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des services compétents sur cet aspect de vos difficultés. Il existe aussi des consultations gratuites dans les tribunaux de grande instance. Avec tous nos encouragements à saisir les divers soutiens nécessaires et utiles pouvant vous aider à sortir de l'impasse dans laquelle vous vous trouvez. Nous vous rappelons à ce titre que des aides à la conjugalité sont possibles et que vous pouvez en tant que proche être accompagnée de votre côté en consultation d'addictologie. Cordialement.
Ci-dessus c'est votre réponses voici ma réponse ci-dessous: Je fais suite à votre réponse, je me demandais comment je peux faire du coup sachant qu'il a des problèmes neurologique ça va être plus compliqué en faîte? Je dois faire quoi car j'ai vu sur un article que la meilleur façon de l'aider c'est de prendre du recul, et de décider de ne plus chercher à résoudre ce problème. Cela consisterait à le "laisser tomber" mais en réalité c'est une façon de l'aider, tout en lui signifiant ainsi que je n'ai pas de solution pour lui et que si il y en a une alors elle ne peut venir que de lui. Comment je peux faire ? Car je pense que en réglant ou en l'aidant neurologiquement cela pourrait décanter les choses et qu'il prendrait peut être conscience des choses qu'en pensez vous? mais je ne connais aucun médecin ni personne. Nous sommes suivi par une conseillère conjugale par le conseil d'une assistante sociale elle nous suit tous les mois mais je n'ai pas l'impression que cela nous fasse avancer, on me dit que je suis trop exigeante avec MONSIEUR, que je lui en demande trop sachant que il a déjà arrêter ses consommations cannabis+ alcool pendant deux ans pour un projet bébé donc pour moi je considère qu'il en ai capable.

Mise en ligne le 24/03/2021

Bonjour,

Nous entendons et comprenons que vous cherchiez des aides concrètes vous permettant de trouver une issue à ce que vous vivez de difficile avec votre conjoint. Le fait est en effet que la situation semble complexe à différents égards et que les solutions vont être à élaborer conjointement et avec le soutien et les conseils d'interlocuteurs de proximité pouvant vous accompagner et vous guider pas à pas, ce que notre service ne peut vous proposer.

Les différents professionnels qui vous entourent (conseillère conjugale, médecin traitant, neurologue, addictologue...) sont les personnes à interpeller pour vous aider à co-construire et à suivre les pistes de sortie de « crise », tant sur le plan individuel que conjugal. Nous vous encourageons donc à les solliciter en ce sens et vous souhaitons de parvenir à trouver ensemble les voies de résolution qui vous conviennent.

Cordialement.